

LES POLICES



- Garantie valeur agréée jusqu'à 25 ans* (avec extension valeur agréée)
- Garantie coût de remplacement de 5 ans* jusqu'à 110% de la valeur de l'embarcation
- Aucune inspection requise pour les embarcations de moins de 30 pieds
- Responsabilité civile jusqu'à 5M
- 5,000\$ Effets personnels
- · 3,000\$ Remorquage d'urgence
- 3,000\$ Perte de jouissance
- 5.000\$ Frais médicaux
- 50,000\$ Indemnité de décès
- Frais de renflouage/sauvetage inclus
- Pollution soudaine et accidentelle couverte
- La vermine, les rongeurs, les moules zébrées et la vie sous-marine couvert
- Aucune période de désarmement



- Garantie valeur agréée jusqu'à 9 ans*
- Aucune inspection ou photos requises
- 2M Responsabilité civile (ski nautique et plaisanciers non assurés/sous-assurés inclus)
 Option à 3MRC
- 5,000\$ Effets personnels
- 2,000\$ Remorquage d'urgence
- · 2,000\$ Perte de jouissance
- 5,000\$ Frais médicaux
- 50.000\$ Indemnité de décès
- · Aucune période de désarmement
- · Frais de renflouage/sauvetage inclus
- Pollution soudaine et accidentelle couverte
- La vermine, les rongeurs, les moules zébrées et la vie sous-marine couvert



- Garantie valeur agréée jusqu'à 10 ans*
- 2M Responsabilité civile (ski nautique et plaisanciers non assurés inclus) -Option à 3MRC
- 5,000\$ Effets personnels
- 2,000\$ Remorquage d'urgence
- 1,000\$ Perte de jouissance
- 5.000\$ Frais médicaux
- Aucune période de désarmement
- Frais de renflouage/sauvetage inclus
- Pollution soudaine et accidentelle couverte
- La vermine, les rongeurs, les moules zébrées et la vie sous-marine couvert
 - À partir de l'année de fabrication du bateau

LES AVENANTS SPÉCIALISÉS



Conçu pour les bateaux de pêche avec des limites étendues pour les équipements de la pêche.



Conçu pour les bateaux de ski avec des limites étendues pour les équipements de ski.



Conçu pour les pontons avec des limites étendues pour les équipements de ski et de la pêche.



Disponible pour les cruisers, voiliers et catamarans de 350,000\$ et plus en valeur et âgés moins de 10 ans.



- Quatre zones de navigation jusqu'au Panama
- La Floride (É.U.): Extension pour les petites embarcations et les motomarines

EMBARCATIONS ADMISSIBLES































AIDE-AUX-NORMES

RISQUES NON-ADMISSIBLES

Bateau âgé de 30ans et plus (exception voilier) | Bateau en férro-ciment | Bateau vivre à bord | Bateau de type Trimaran | Bateau/Moteur modifié | Maison Flottante | Bateau loué/ sous contrat de location | Bateau en construction | Quai à Bateau | Bateau Tunnel | Bateau avec vitesse +85MPH | Bateau avec valeur +1.5M | Bateaux utilisés dans les salles de montre/salons nautique/tournois | Aéroglisseurs | Canot/Kayak | Usage pour la course | Usage commercial (exception occasionnel avec approbation) | Opérateur avec moins de 2 ans d'expérience en navigation | Propriétaire sans permis d'opérateur d'embarcation | Propriétaire avec une contravention majeure (5ans) | Marinas/Concessionnaires | Flottes













NAVIPRO

- Inspection maritime hors de l'eau (max 5 ans) requise pour les bateaux de 15ans et plus et 30' et plus
- 5 photos en couleurs requises pour les bateaux de 15ans et plus et moins de 30'
- Inspection maritime requise hors de l'eau (max 2 ans) pour les bateaux de type artisanal/en bois/fibre de verre sur bois
- · Système de repérage requis pour les bateaux:
 - Ski/wake/à jet de 80K+
 - Runabout/Cruiser/Cuddy 100K+
- Système de verrouillage (Amplock, Umax/Trimax) pour les bateaux de pêche, ponton 100K+
- · Risque avec un dossier plumitif à référer

EXPRESS

- Soumission/Émission dans le portail du courtier exclusivement
- Bateau de plaisance et motomarine admissibles âgés de max 20ans
- Aucune inspection/photos requise
- Valeur maximale de 50K et longueur de 30' pour les bateaux
- Valeur maximale de 30K pour les motomarines
- Risque au sud de 40° de latitude non-admissible
- Risque avec plus de 2 réclamations (en 5ans) non-admissible
- Vitesse maximale: 60MPH (bateau de plaisance) 65MPH (motomarine)
- Risque avec un dossier plumitif à référer
- · Voir les autres conditions d'admissibilités sur le portail du courtier

Veuillez noter que ces normes sont sujettes à changement sans préavis. Toute question additionnelle doit être référée à la souscription.

TEL: 1-888-974-4974 / 514-907-4774

SOUMISSION: TRAITEMENT-QC@PACIFICMARINE.CA

RÉCLAMATION: CLAIMS-QC@PACIFICMARINE.CA

INFORMATION GÉNÉRALE: INFO-QC@PACIFICMARINE.CA

COMPTABILITÉ: <u>ACCOUNTING-QC@PACIFICMARINE.CA</u>